



Ville de Saint-Orens-de-Gameville



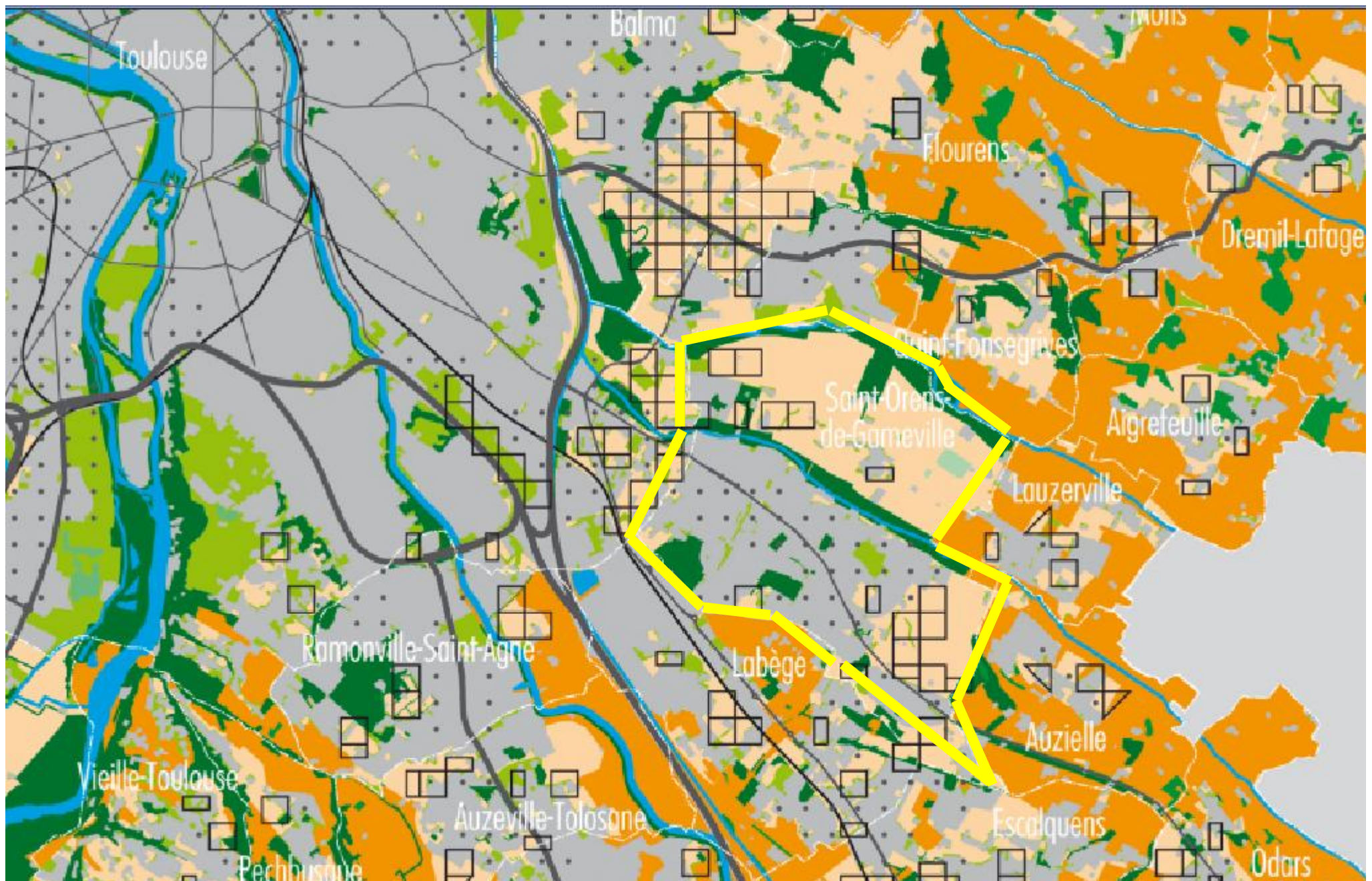
La prise en compte de la *trame verte* dans l'aménagement urbain

Quelle stratégie, quels modes d'action,
quelle validation, quelle évaluation ?

*Michel Sarrailh, adjoint au maire de St-Orens-de-Gameville,
chargé de l'Environnement et du Développement Durable*

Saint-Orens-de-Gameville, au sud-est de l'agglomération toulousaine
11 000 habitants dont près de 90% en maisons individuelles
1 500 hectares dont 50% urbanisés, agriculture typique du Lauragais
« Victime » de l'étalement urbain des années 1970-1990
Un patrimoine naturel typique des zones péri-urbaines





Extrait du SCOT, les carrés représentent les « pixels » de l'urbanisation future

Une politique globale en faveur de la biodiversité

Une forte implication des élus et services municipaux

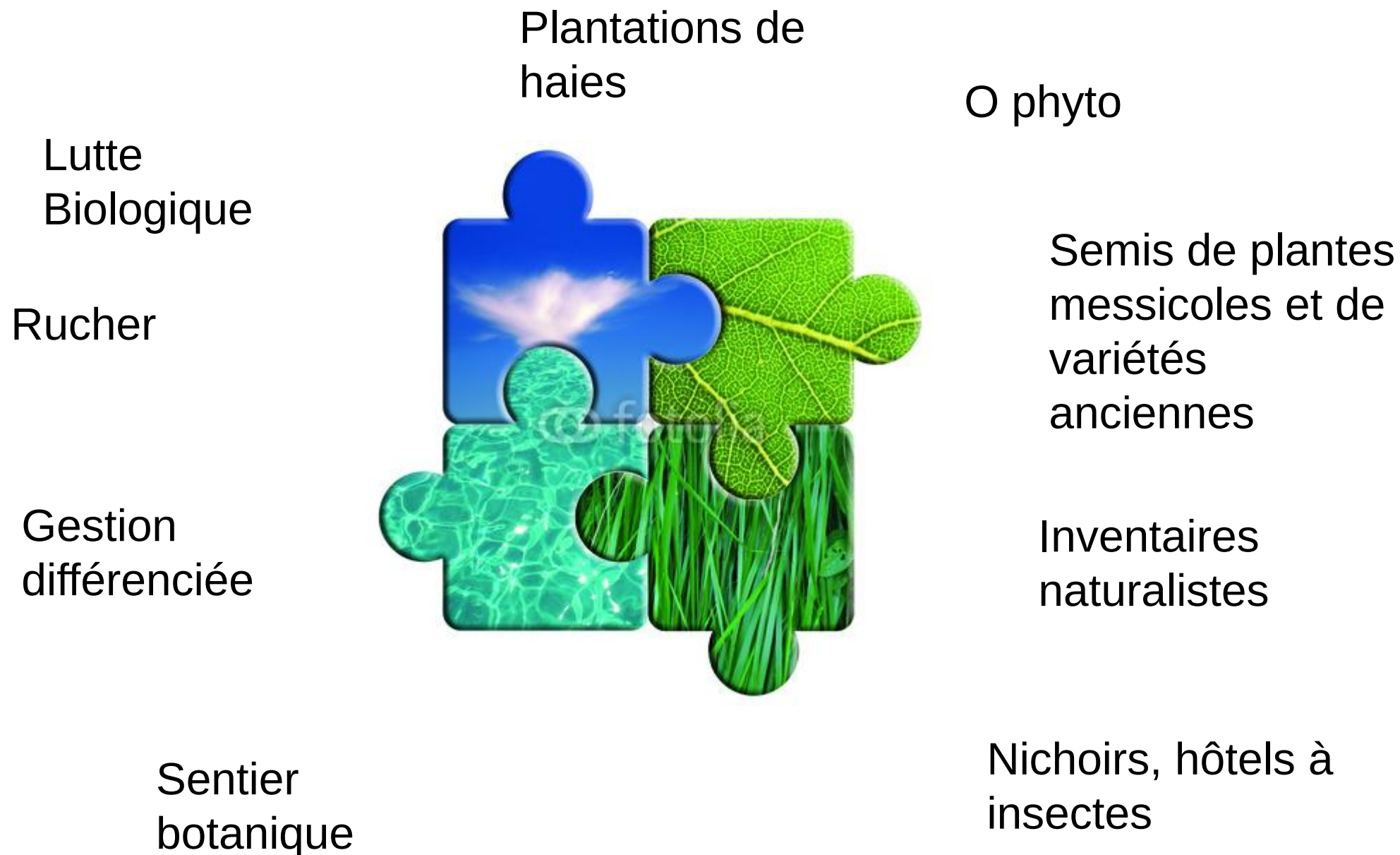
- * Inventaire des patrimoines naturel et arboré communal
- * Mise en place d'une gestion écologique des espaces naturels
- * Plan de gestion différenciée des espaces publics
- * Engagement dans une démarche « zéro phyto »

Des partenariats riches avec le monde associatif

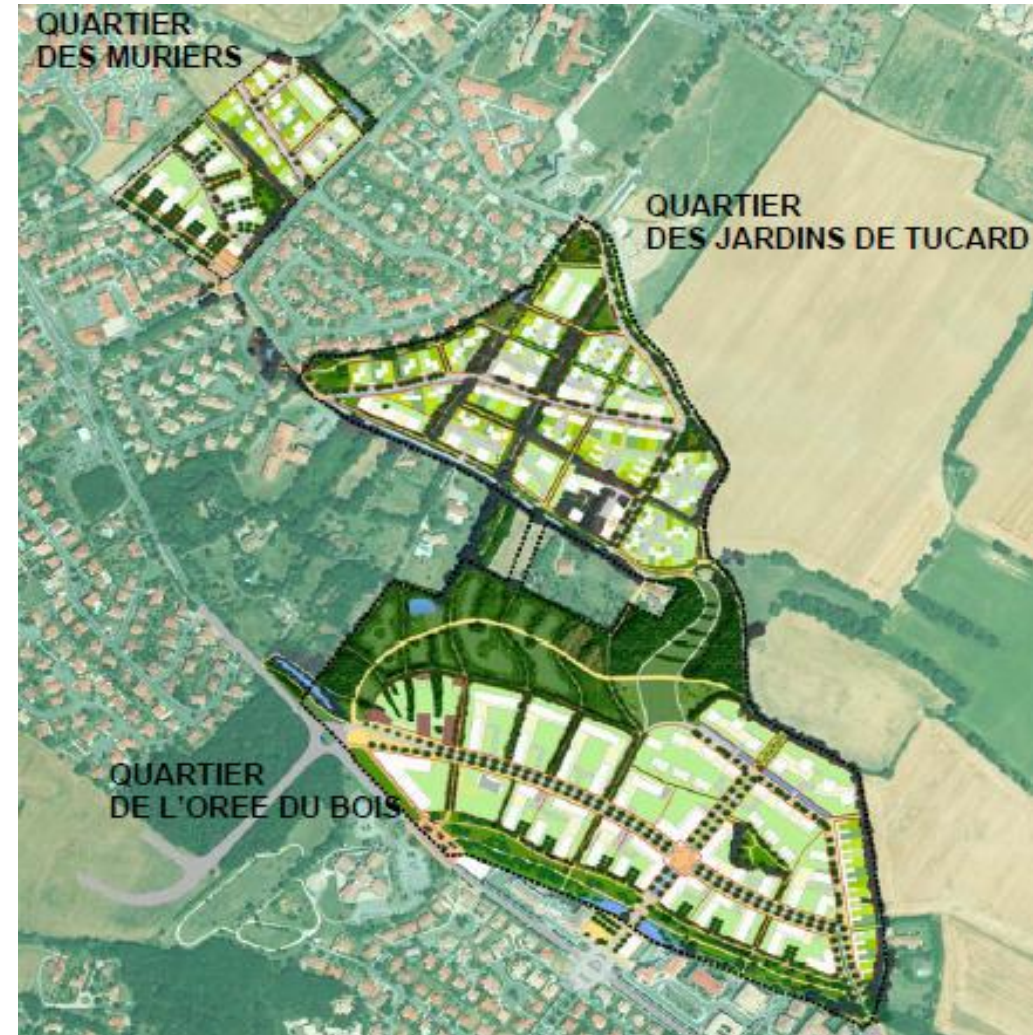
- * Animations nature, plantation de haies, récoltes à l'ancienne, rucher, fabrication de nichoirs, ...



Des opportunités, des expérimentations, ... et une cohérence progressive



L'aménagement du territoire : L'exemple de la Zone d'Aménagement Concerté de Tucard





La Zone d'Aménagement Concerté de Tucard

1 800 logements, 10 000 mètres carrés de bureaux et commerces

36 hectares dont 6,5 de parc urbain

Projet initié en 2003 / concrétisation 2009 - 2019

Maîtrise d'ouvrage : Communauté Urbaine Toulouse Métropole

Aménageur : SEM OPPIDEA

- Inventaire du patrimoine naturel par une association naturaliste et prescriptions sur l'usage des parcelles dans l'attente de leur aménagement
- Principe de préservation des trames vertes et bleues existantes avec renforcement systématique
- Conception écologique des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- AMO environnementale pour rédaction des cahiers des charges et suivi des chantiers
- Outils de cadrage : fiches de lots privés avec cahier de prescriptions environnementales, Cahiers des charges de cession de terrains, Charte de chantier à faible impact environnemental avec réunions d'un comité de riverains
- Conception du parc urbain (6 ha) basée sur la dynamique naturelle de la végétation

Des objectifs environnementaux à l'échelle du projet urbain

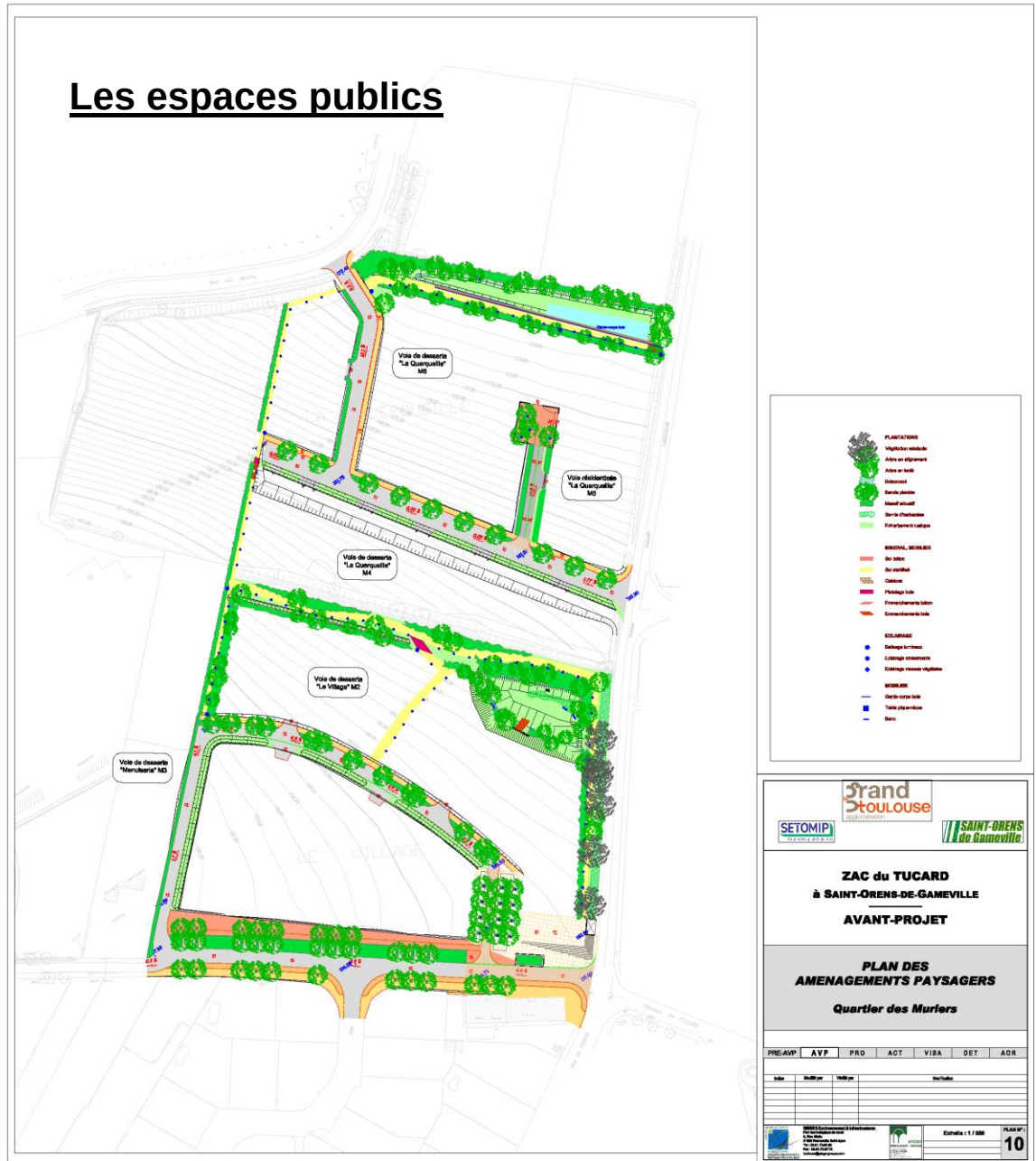
Le projet urbain est élaboré dans un esprit de forte ambition environnementale et sociale.

Les études d'aménagement ont été guidées par quatre objectifs visant à la préservation et au respect de l'environnement :

- **Espaces verts et biodiversité** (préservation des espaces boisés existants, ménagement de continuités vertes, sélection d'espèces végétales locales et robustes, etc.)
- **Mobilité et Déplacements**
- **Gestion des déchets**
- **Gestion des eaux pluviales**

Ces quatre objectifs ont été définis comme étant les « **thèmes d'excellence de la ZAC** ». Ils font l'objet de prescriptions inscrites dans les fiches de lots, de manière à ce que, sur chaque lot à construire, l'impulsion prise à l'échelle de la ZAC soit poursuivie à l'échelle de la construction.

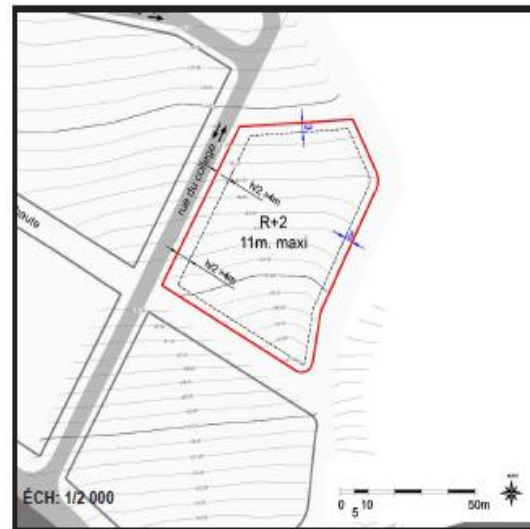
Les espaces publics



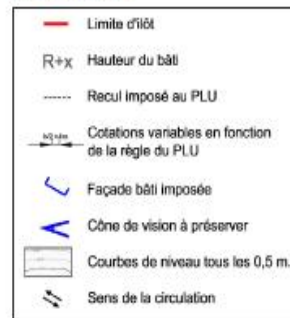
Les lots privés (promoteurs et bailleurs sociaux)

- Equipe pluridisciplinaire avec un paysagiste et une AMO environnementale
- Cahier des charges de cession de terrains (document contractuel)
 - Fiches lots avec prescriptions sur les aménagements paysagers et la nature des palettes végétales
 - Cahier de prescriptions environnementales plus global
- Suivi de chantier et évaluation par AMO environnementale et équipe d'architectes-urbanistes de la ZAC

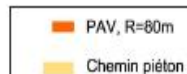
III. 3. Implantations et gabarits



PRESCRIPTIONS



AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



III. Le lot B-4a

III.4. Espaces extérieurs et plantations



PRESCRIPTIONS





Lancement de la démarche gestion différenciée

- **Mars à avril 2011** : formation interne



- **Avril à juillet 2011** : mise en place d'un groupe de travail élus-techniciens, pour le suivi et la mise en œuvre de la démarche
- **Le 5 juillet 2011**, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics sur la commune.
- **2012** : préparation du lancement (codes qualité, zonages, charte, réunions publiques, communication...)

Evaluer la fonctionnalité des trames vertes et bleues

Candidature retenue à un appel à projet du MEDDE

Mettre en évidence les obstacles aux déplacements des espèces et d'aboutir à des propositions d'aménagements visant à donner toute leur fonctionnalité à deux corridors écologiques urbains en diminuant la fragmentation des milieux.

Objectif : déterminer la localisation du corridor écologique « optimal », pour un cortège d'espèces propre aux réservoirs naturels existants sur la commune.

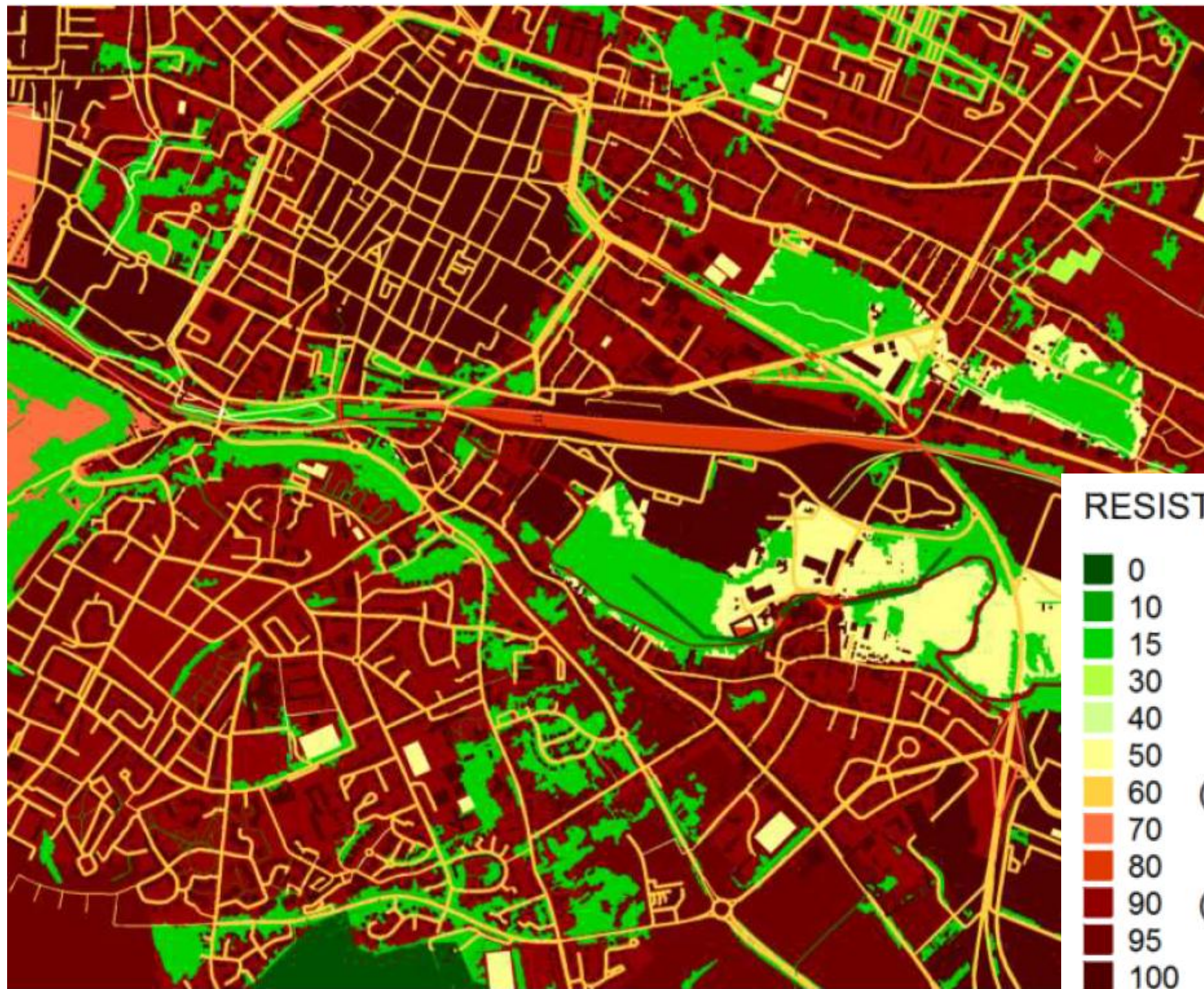
Une **analyse du tissu urbain** via une modélisation par logiciel.

Des **confirmations terrains** seront entreprises les naturalistes.

Des **propositions d'aménagements** seront validées avec le même logiciel.

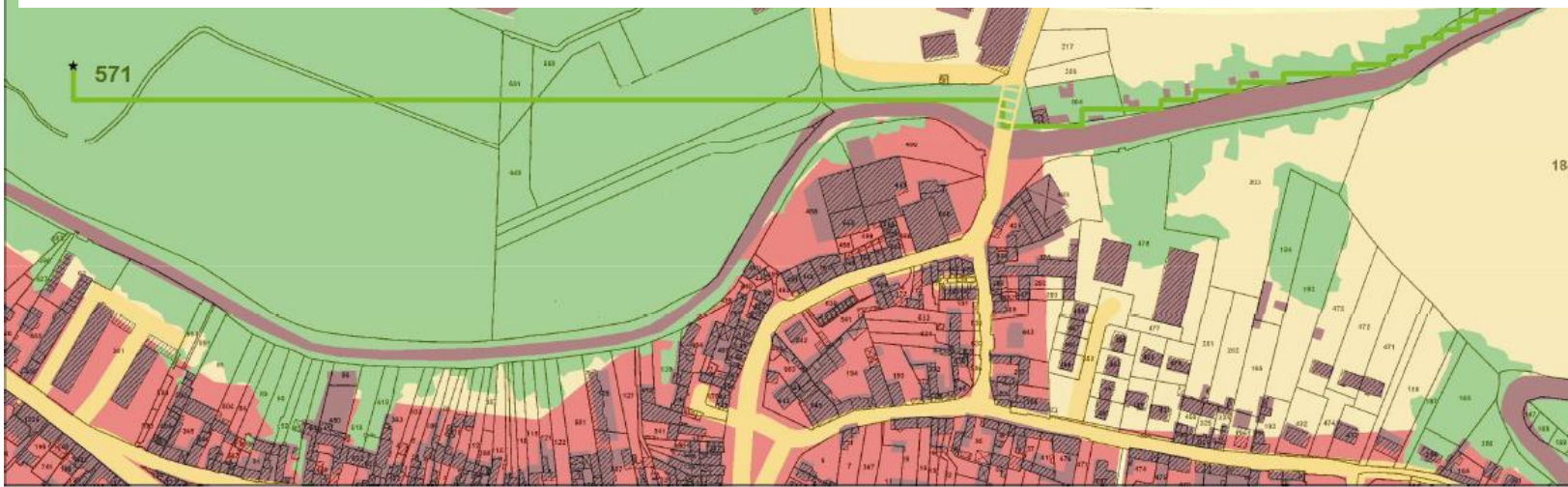
Ce projet accompagne la mise en œuvre de la Gestion différenciée sur le territoire communal.

Une attention particulière est portée à la participation des particuliers riverains, des entreprises et des partenaires (SEM, associations, Conseil Général...), pour permettre l'inscription du corridor à la fois sur les espaces publics et les espaces privés.

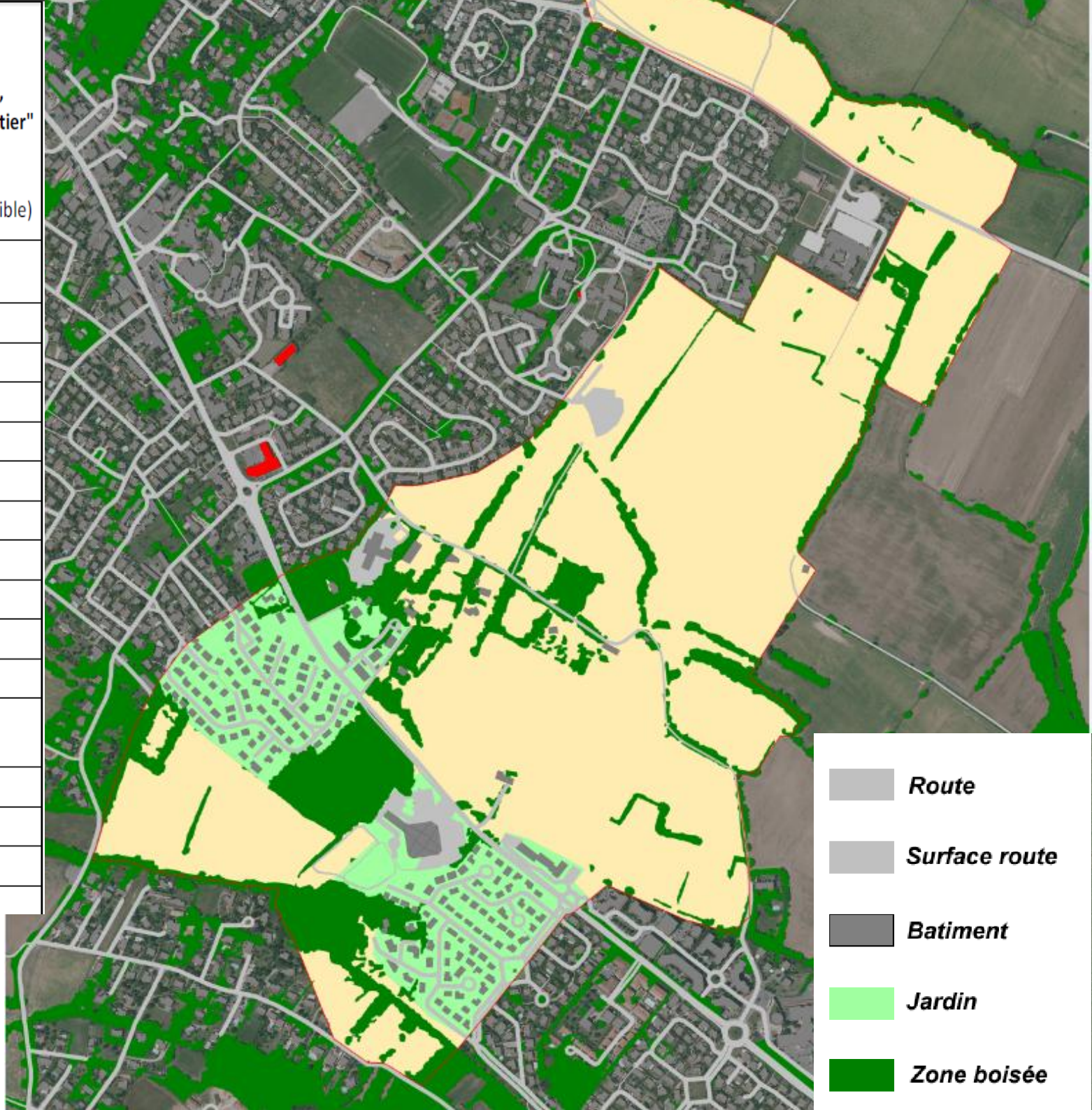


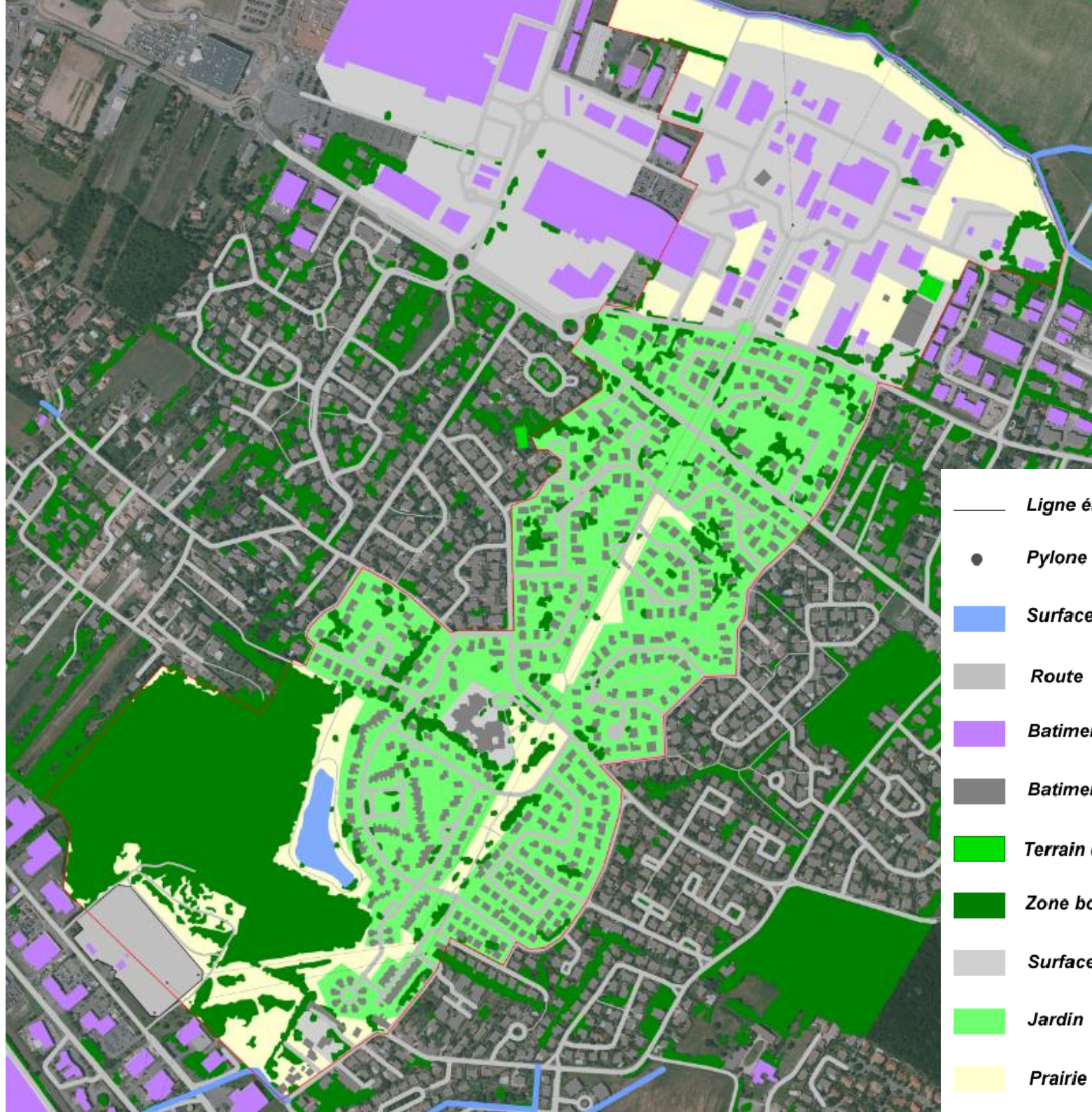


Après aménagement d'un pont
Longueur : 980 mètres (au lieu de 1290 m)
Somme des valeurs de résistance : 2940 (au lieu de 7355)



Milieu recensé	Indice de résistance à la propagation "petits animaux rampants, marchants en milieu forestier"
	De 0 (propagation facile) à 100 (propagation impossible)
BATI_INDIFFERENCIE	100
BATI_REMARQUABLE	100
BATI_INDUSTRIEL	100
CONSTRUCTION_LEGERE	80
POSTE_TRANSFORMATION	100
RESERVOIR	100
CONSTRUCTION_LINEAIRE	100
CONSTRUCTION_PONCTUELLE	30
CONSTRUCTION_SURFACIQUE	90
PYLONE	10
LIGNE_ELECTRIQUE	10
ROUTE Autoroute	95
ROUTE Quasi-autoroute	80
ROUTE Bretelle	70
ROUTE Route à 2 chaussées	60
ROUTE Route à 1 chaussée	40





- Ligne électrique
- Pylone
- Surface hydro
- Route
- Batiment industriel
- Batiment
- Terrain de sport
- Zone boisée
- Surface asphalte
- Jardin
- Prairie



Quelles évaluations ?

Inventaires naturalistes point 0 (Zac du Tucard, périmètre de la gestion différenciée) puis à intervalles réguliers (avec participation citoyenne ?).



Audit externe (labellisation Ecojardin (Plantes & Cités), 0 Phyto (Fredec)



Suivi du patrimoine arboré (ONF)



Les difficultés rencontrées

Une adhésion « formelle » des élus, mais des priorités contradictoires

Terres agricoles : préservées ou protégées ? Choix final : préservées.

Ex : Définition d'une Zone d'Aménagement Différé : options 40, 60 ou 100 ha
? Choix final : 100 ha

Une vision « différente » des techniciens de la voirie et de la propreté urbaine :

Désherbage chimique des trottoirs

L'arbre en ville est souvent vu comme une gêne, vision confortée par les normes (largeur, accessibilité)

Coût d'entretien des bandes enherbées, des noues

Une vision à court terme de techniciens de l'urbanisme

Révision du PLU avec absence de prise en compte des TVB au niveau réglementaire, mais classements EBC et EVP

Des difficultés techniques, par ex. dans le choix des alternatives au désherbage chimique : désherbage manuel ? Plantes couvrantes ?
Réaménagement d'allées ?

Les difficultés rencontrées

Des **habitants critiques** « ce n'est plus entretenu », mais autant **favorables aux nouveaux modes de gestion** « il est agréable de revoir certaines plantes comme des orchidées sauvages ».

Un **déficit d'information**, mentionné dans les ateliers de l'Agenda 21, concernant la biodiversité de la commune. Mais certains participants ont apprécié la communication par panneaux, notamment sur le réseau vert.

Des **attitudes schizophrènes**, entre intérêt particulier et collectif.
« Les arbres fissurent ma cloture mais ils assurent de l'ombre dans le quartier ».

Les **réunions de quartier** ou de **comités de riverains et d'usagers** permettent de parvenir à des attitudes constructives et plutôt consensuelles.



Une démarche progressive

Une **démarche 0 phyto** qui est maintenue ... même pour la gestion des cimetières, et va s'étendre aux jardins partagés. Mais doit être en cohérence avec les pratiques de la communauté urbaine.

Une **gestion différenciée** à étendre progressivement à l'ensemble du territoire.

Un **travail de sensibilisation et d'explication** auprès des habitants et des jeunes (chantiers de plantations, sorties naturalistes, ...), pour avoir plus de cohérence entre les pratiques de la collectivité et celles des particuliers.



Les conditions du succès de la démarche

Une **forte convergence de vue** entre **techniciens et élus** porteurs de la démarche.

Une **grande réactivité des services** et une **implication de la population** le plus en amont possible des projets.

Une **forte sensibilisation à la démarche engagée des personnels** des espaces verts et des services des sports.

Un **partenariat fort avec les associations ou organismes touchant à l'environnement** : Nature Midi Pyrénées, Conservatoire Botanique, Arbres & paysages d'Autan, ONF, FREDEC, Plantes & Cité, ...



Work in progress

Merci pour votre attention